

DEPARTEMENT AVEYRON ARRONDISSEMENT MILLAU CANTON SALLES CURAN	Conseil Municipal de la Commune de VILLEFRANCHE DE PANAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 07 février 2013
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Membres présents</u> : 11 <u>Procurations</u> : 4 <u>Membres ayant approuvé la délibération</u> : <u>Date de convocation</u> : 31 janvier 2013 <u>Date d'affichage</u> : 31/01/13 <u>Date d'envoi à la préfecture</u> :08/02/2013	L'an deux mille treize, et le sept février à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre RAYNAL, Maire. Présents : M. BOUDES Marcel - Mme VAYSSETTES Nicole – M. FONTANILLE Sébastien – Mme GAUBERT Valérie – M. ALRIQUET Daniel - M. BENEDET Didier - Mme BONNEFOUS Isabelle - Mme GIMENEZ Geneviève –Mme GUITARD Geneviève – Mme JACQUART Valérie – Mme LAUR Maryse M. MALIE Christian – M. SAYSSET André – M. SOLIGNAC Jean-Marc et M. RAYNAL Pierre, Maire <u>Absents</u> : M. Marcel BOUDES a donné procuration à Sébastien FONTANILLE M. SOLIGNAC Jean-Marc a donné procuration à BENEDET Didier M VAYSSETTES Nicole a donné procuration à LAUR Maryse M. M. MALIE Christian a donné procuration à SAYSSET André A été nommé secrétaire : Valérie GAUBERT

2013-001.

1 OBJET : Tarif des services publics- Année 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de fixer les tarifs des services publics applicables au 01/01/2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe les tarifs suivants pour l'année 2013

Services	Tarifs 2013
Droits de place - de 1 à 3 mètres - de 3 à 5 mètres - de 5 à 7 mètres - de 7 à 9 mètres -de 9 à 11 mètres - le mètre linéaire supplémentaire	2 € 3 € 4 € 5.50 € 6.50 € 0.50 €
Location salle des Fêtes - pour apéritif - pour repas - Chauffage - caution - Location Cuisines - Associations	31 € 92 € jeton à 8 € pour environ 1h de fonctionnement 150 € 50 € Gratuit excepté Chauffage et Caution
Location salle de réunion - la demi-journée - forfait annuel (1/2 journée par semaine)	7.70 € 305.00 €
Location Salle camp nautique Chauffage Association + repas de quartier 1 fois/an	30,00 € jeton à 8 € pour environ 1h30 de fonctionnement Gratuit excepté Chauffage
Courts de tennis	Gratuit
Location de matériel - petites tables - grandes tables - chaises	0.80 € 2.30 € 0.20 €

Droits de pesage - jusqu'à 3 tonnes - de 3 à 6 tonnes - de 6 à 10 tonnes - de 10 à 20 tonnes - de 20 à 50 tonnes Pour les abonnés :	1.50 € 2.30 € 3.20 € 3.80 € 5.30 € Jusqu'à 100 € de pesées : 30 % de réduction Au-delà de 100 € de pesées : 50 % de réduction
Services	Tarifs 2013
Concessions cimetière - le mètre carré - concession de 5 m2 - concession de 10 m2 Columbarium -Dispersion cendres jardin du souvenir - Concession case pour 4 urnes – 5 ans - Concession case pour 4 urnes – 10 ans - Concession case pour 4 urnes – 15 ans - Concession case pour 4 urnes – 20 ans - Concession case pour 4 urnes – 25 ans - Concession case pour 4 urnes – 40 ans - Concession case pour 4 urnes – 50 ans	33.50 € 167.00 € 335.00 € 30,00 € 75,00 € 140,00 € 195,00 € 240,00 € 275,00 € 400,00 € 450,00 €
Assainissement - part fixe - part proportionnelle - branchement nouveau	49 € 0.80 € par m3 300 € jusqu'à 10 mètres de la canalisation principale, au-delà, les travaux seront facturés à leur prix de revient

-15 pour-

2013-002.

2 OBJET : Recensement de la population : recrutement de deux agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement se déroule sur la commune du 17 janvier 2013 au 16 février 2013.

La commune a été divisée en deux districts ce qui nécessite l'emploi de deux agents pour la réalisation de cette mission.

La dotation fixée par l'INSEE à la Commune s'élève à 1.982,00 €.

- Dotation INSEE / 2 = 991,00 €

Il est proposé de calculer la rémunération de chaque agent de façon à ce que :

- salaire net + charges de l'employeur \approx 991,00 €.

-15 pour-

3 OBJET : Exploitation du snack, Plage Municipale – Délégation de Service Public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel à candidature a été lancé concernant le recrutement d'un gestionnaire pour l'exploitation du snack de la Plage municipale dans le cadre d'un contrat de délégation de service Public d'une durée de trois ans.

La Commission d'appel d'offres a étudié les deux candidatures qui ont répondu à l'offre et propose de retenir la candidature de Madame et Monsieur BRUGES, résidant : 5 Avenue du Ségala à Villefranche de Panat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le contrat de délégation de service public proposé,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat de délégation de service public pour une durée de trois ans.

-15 pour-

4 OBJET : Association « Réseau de santé de Proximité du Lévézou »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association « Réseau de santé de Proximité du Lévézou », sise à Maison de la Santé Rurale – 12410 Salles-Curan.

Cette association a pour objet de promouvoir et maintenir une offre de soins de premier secours sur notre territoire, développer la coopération interprofessionnelle, assurer une prise en charge optimale des patients et assurer la formation continue des professionnels.

La participation annuelle établie en fonction de la population communale serait de 250,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer , pour l'année 2013, à l'Association « Réseau de santé de Proximité du Lévézou », sise à Maison de la Santé Rurale – 12410 Salles-Curan.
- de verser pour l'année 2013 la participation annuelle de 250,00 €.

-14 pour-

5 OBJET : Convention ATESAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Convention A.T.E.S.A.T. mise en place en 2010 est arrivée à échéance fin 2012.

Cette convention permet une assistance sur des missions de bases définies par le décret n°2002-1209. Le coût annuel de la mission s'élevait en 2012 à 275.99 €.

Il convient de demander le renouvellement de cette convention pour l'année 2013 aux services de la Direction départementale des territoires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à demander le renouvellement de la convention A.T.E.S.A.T. pour l'année 2013 aux services de la Direction départementale des territoires,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

-15 pour-

6 OBJET : Modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron - SIEDA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron, SIEDA, lors de l'Assemblée Générale du mardi 18 décembre 2012, a adopté la modification de ses statuts.

Monsieur le Maire précise qu'il a été informé de ce projet et que cette modification porte sur le développement des compétences optionnelles du Syndicat, à savoir les communications électroniques

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron, SIEDA, joint en annexe, à la condition suspensive de leur approbation par arrêté préfectoral,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.

-15 pour-

7 OBJET : Camping Saint Etienne Cession du bail emphytéotique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les conjoints Garcia souhaitent céder le fonds de commerce du Camping Saint Etienne au profit de Mr et Mme DUPONT demeurant, 17-19 Avenue de Sospel 06500 Menton, laquelle cession de fonds comprend la cession du bail emphytéotique liant la commune de VILLEFRANCHE DE PANAT aux conjoints GARCIA.

La commune de VILLEFRANCHE DE PANAT, en qualité de bailleur, est appelée à intervenir à l'acte de cession de bail emphytéotique, afin :

- D'agréer la cession de bail telle qu'elle est relatée ci-dessus et accepter pour emphytéote M. et Mme DUPONT
- Décharger entièrement et sans réserve Mme GARCIA Jocelyne et M. GARCIA Christophe de toutes les obligations découlant dudit bail postérieurement à l'entrée en jouissance par la cession et notamment de l'obligation de garantie et de solidarité de l'exécution des conditions du bail et du paiement de la redevance.
- Dispenser que soit faite la notification prévue par l'article 1690 du Code Civil.
- Autoriser l'accomplissement des travaux non encore réalisés (construction des 3 chalets restants) et sus-visés au plus tard le 31 mai 2021 (date de l'expiration du bail).
- Le bail emphytéotique continue sans aucune autre modification que celles résultant du projet d'acte ci-joint entre la commune de VILLEFRANCHE DE PANAT et M. et Mme DUPONT, cessionnaire, qui deviennent seuls titulaires de tous les droits et obligations découlant dudit bail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à réaliser l'opération dans les conditions visées ci-dessus
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette cession.

-15 pour-

8 OBJET : Construction d'une résidence pour personnes âgées composées de 8 logements et d'une salle commune

Afin de faire face à la demande de logements locatifs qui s'exprime sur la Commune depuis quelques années et dans le souci de favoriser une politique de maintien et d'accueil, le Conseil Municipal a sollicité, dans sa séance du 2 février 2011, l'intervention de l'Office Public de l'Habitat de l'Aveyron (O.P.H. de l'Aveyron) en tant que Maître d'ouvrage pour la réalisation d'un programme locatif social réservé en priorité aux personnes âgées valides.

Ce programme consiste en la construction neuve de 8 logements individuels ainsi que d'une salle commune.

Le montant total estimatif des travaux à la charge à la Commune serait de 371.000,00 € H.T.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Participation sur construction des 8 logements	160.000,00 € H.T
Construction de la salle commune	211.000,00 € H.T
	<hr/>
Coût global de l'opération	371.000,00 € H.T
Etat (25 % de 211.000,00 €)	52.750,00 € H.T.
Région (20% de 211.000,00 €)	42.200,00 € H.T.
Département (20% de 211.000,00 €)	42.200,00 € H.T.
Communauté de Communes	146.780,32 € H.T.
Autofinancement ou emprunt	87.069,68 € H.T.
TVA préfinancée par autofinancement ou emprunt	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers correspondants
- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé

-15 pour-

Questions Diverses

1. Camping Saint Etienne – Prolongation bail nouveaux gestionnaires:

Suite à la délibération prise précédemment concernant le Camping Saint Etienne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans son courrier Maître Christelle DUBRULLE FABRE, nous informe que M. et Mme DUPONT souhaiteraient dans un second temps prolonger la durée du bail emphytéotique, cette prolongation pouvant être établie aux termes d'un avenant par acte notarié.

Maître Christelle DUBRULLE FABRE nous remercie de bien vouloir lui indiquer l'accord de principe de la commune quant à une prolongation dudit bail.

Les membres du Conseil Municipal proposent d'attendre la fin du bail actuel pour renouveler ce dernier.

Il est toutefois proposé que la commune donne son accord de principe sous réserve de satisfaction des nouveaux acquéreurs.

2. Regroupement des Communautés de Communes

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier du Président de la Communauté de Communes en date du 04/02/2013 relatif à la fusion des Communautés de Communes.

3. S.I.A.E.P. – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'année 2011

Distribution aux membres du Conseil Municipal du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'année 2011 du S.I.A.E.P.

4. Ecole – Rythme éducatif

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les grandes lignes concernant la réforme des rythmes scolaires éducatifs qui consiste :

- Dispenser l'enseignement dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin (semaine portée à 4,5 jours) ;
- La journée d'enseignement sera, en tout état de cause, de 5h30 maximum et la demi-journée 3h30 maximum ;
- La durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30.
- L'application de cette réforme pouvant entrer en vigueur à la rentrée 2013 ou 2014.

La Commune de Villefranche de Panat a souhaité connaître l'avis des parents d'élèves des deux écoles et a donc effectué un sondage ; ces derniers sont en majorité opposés à la mise en place de cette réforme pour la rentrée 2013.

De même, afin de permettre une plus grande réflexion quant à l'organisation humaine, matérielle et financière qu'impliquent de tels changements, les membres du Conseil Municipal proposent de reporter, à la rentrée 2014, l'application de la réforme des rythmes éducatifs à l'école primaire.

5. Projet de chemin de tour du lac prévu dans le cadre du PER

Plusieurs Conseillers municipaux souhaitent avoir connaissance du tracé du chemin de tour du lac prévu dans le cadre du PER.

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'EDF a engagé une démarche de bornage du lac afin de déterminer les limites entre le domaine public hydroélectrique (propriété de l'Etat) et les parcelles riveraines ; Domaine public sur lequel, la Communauté de Commune, Maître d'ouvrage, souhaite dans le cadre du Pôle d'excellence rurale, aménager un chemin autour du lac.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, la commune ne dispose d'aucun plan du tracé provisoire ou définitif du chemin et que le cabinet d'étude, retenu par EDF, travaille toujours à son élaboration.

Monsieur le Maire termine en rappelant qu'il est prévu par le bureau d'étude de présenter le projet à tous les propriétaires concernés

6. Fonctionnement du C.C.A.S.

La réunion des membres du C.C.A.S. pour l'organisation du Noël de nos aînés, s'étant réunie trop tardivement, le choix des animations et des dates s'en est trouvé très réduit.

Il est décidé que les membres du CCAS se réuniront première semaine du mois de juin.

Les Membres du Conseil Municipal

Le Maire Pierre RAYNAL	BOUDES Marcel	VAYSETTES Nicole	FONTANILLE Sébastien	GAUBERT Valérie
	Excusé			Excusée
ALRIQUET Daniel	BENEDET Didier	BONNEFOUS Isabelle	GIMENEZ Geneviève	GUITARD Geneviève
Excusé				
JACQUART Valérie	LAUR Maryse	MALIE Christian	SAYSSET André	SOLIGNAC Jean-Marc